



MEMBRE
75 ANS ET PLUS
Saison 2018

CATÉGORIES DE MEMBRE

Cotisation annuelle
sans droit d'entrée

Membre 75 ans et plus	1199 \$
Champs de pratique - utilisation illimitée	Inclus
Charge minimale (avant services et taxes) ¹	150 \$ <input checked="" type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES

Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de 15 droits de jeu qui leur sont assignés. Après utilisation des 15 droits de jeu, le membre 75 ans et plus peut jouer **un maximum de 5 parties** au tarif du membre invité. Aucun coupon du livret de 3 droits de jeu n'est accepté en paiement d'un droit de jeu. Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture, championnat du Club et journée de fermeture, sur usage d'un des droits de jeu

Départ permis en tout temps du lundi au jeudi, le vendredi avant 11h30 et après 13h les samedis, dimanches. Les invités ne sont permis qu'après 13h les fins de semaine. Aucune réservation de départ les jours fériés.

¹ Charge minimale : une charge minimale de **150\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1er mai.
- Votre abonnement au Club de Golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1er mai 2018. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1er avril 2018, 1er mai 2018 et 1er juin 2018.
- Un intérêt de 1,5% par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service, à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Dernière révision : 28 février 2018